

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 23 AVRIL 2015

2015-20 CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'UN AN DE TECHNICIEN GEOMATICIEN CHARGE DE L'OPERATION « MONTEE EN DEBIT »

L'an deux mille quinze, le jeudi 23 avril, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 16 avril 2015, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 19
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu,
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine

Suppléant présent avec voix délibérative :

Madame Mireille HOLLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Titulaires absents :

Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Secrétaire de séance : Jean-Claude BRISSON

Affichage le 24 avril 2015

**2015-20 CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
D'UN AN DE TECHNICIEN GEOMATICIEN
CHARGE DE L'OPERATION « MONTEE EN DEBIT »**

Vu les dispositions de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Il est proposé au comité de créer un poste non permanent dans les conditions suivantes :

Un poste de technicien géomaticien d'une durée de 12 mois

Le suivi de l'opération « montée en débit » nécessite le recours à un technicien géomaticien à temps complet pour intégrer dans le système d'information géographique les données transmises par les entreprises qui interviennent sur le terrain.

Ce renfort en personnel est de nature temporaire et n'a pas vocation à être pérennisé, l'opération « montée en débit » prenant fin mi 2016.

Après en avoir délibéré, le comité décide :

- de créer un emploi non permanent sur le grade de technicien pour une durée de 12 mois,
- de retenir les caractéristiques suivantes pour cet emploi :
 - L'agent bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour les titulaires de ce grade ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de ses diplômes et de son expérience professionnelle.
 - Avantages annexes : la personne recrutée bénéficiera des chèques-restaurants accordés à l'ensemble du personnel.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Bernard CLOUET

